Liste des échantillons précieux

<u>Définition</u> : Un échantillon précieux est un échantillon non renouvelable. Si cet échantillon précieux présente une non-conformité, il nécessitera une **dérogation d'un biologiste** pour son acceptation, et un commentaire devra figurer sur le compte-rendu de résultats.

- Tout échantillon non renouvelable du fait de la grande difficulté de prélèvement :

  - Argumenté sur la prescription
  - Prélèvement pédiatrique

- Tout échantillon obtenu suite à un acte chirurgical ou acte invasif :
  - Pièces opératoires
  - LCR
  - Liquides de ponction pleurale, péritonéale
  - Pus profonds

- Tout échantillon recueilli dans un contexte d'urgence vitale, sauf groupage sanguin et recherche d'agglutinines irrégulières.

- Tout échantillon recueilli lors de circonstances non reproductibles :

  - Du fait de la date impérative : trisomie 21
  - Recherche d'un surdosage après une prise médicamenteuse
  - Echantillon recueilli juste avant une prise médicamenteuse : hémoculture, ECBU avant mise sous antibiotiques

La prise en charge de ces échantillons précieux devra lorsque cela est possible faire l'objet d'une interrogation pour avis du biologiste de validation.

<u>Si avis favorable du biologiste concernant la dérogation</u> :

- Saisir sur Hexalis de code de la non-conformité concernée et rajouter le code **« DER »**
- Renseigner les 3 items du code DER :
  - La justification de la dérogation
  - Le(s) analyse(s) concernées
  - Le nom du biologiste ayant accepté la dérogation
- En cas de non-conformité concernant l'identification des prélèvements ou bon de demande : le préleveur devra remplir le formulaire C3-ENR 10 « Demande de dérogation pour un prélèvement non conforme » - Ce formulaire sera scanné dans le dossier du patient